

**La rénovation de la voie professionnelle**  
**Protocole d'accord entre**

**Le Ministre de l'éducation nationale**

**Le SNETAA- EIL**  
**Le SNPDEN- UNSA éducation**  
**ID-FAEN**

La valorisation de la voie professionnelle, qui scolarise un tiers des lycéens, passe par une étape importante de réorganisation et de rénovation.

Le nombre important des sorties sans qualification du système scolaire, les conditions d'insertion des jeunes titulaires d'un diplôme de niveau V, le taux d'accès limité aux diplômes professionnels de niveau IV, l'augmentation du niveau général de qualification nécessaire à l'insertion professionnelle ainsi que le constat que de plus en plus de jeunes titulaires d'un niveau IV poursuivent des études supérieures ont amené le Ministre de l'éducation nationale à proposer une réforme de la voie professionnelle.

Des réunions tenues à la suite de la signature du protocole de discussion le 18 décembre 2007 entre le Ministre de l'éducation nationale et 5 organisations syndicales (SNETAA-EIL, SGEN-CFDT, SE-UNSA, SNPDEN-UNSA éducation, ID-FAEN) ont conduit à la rédaction d'un relevé de conclusions, annexé à ce protocole d'accord.

Suite au relevé de conclusions, le Ministre et les organisations signataires, actent les principes d'évolution de la voie professionnelle définis dans le relevé de conclusion autour de trois objectifs :

- valoriser la voie professionnelle pour assurer au moins une formation de niveau V à tous les jeunes et augmenter le niveau général des qualifications : valoriser la voie professionnelle en tant que parcours du CAP au BTS, assurer à tous les jeunes la préparation d'un diplôme de niveau V (BEP et CAP) ; créer un cycle de référence de baccalauréat professionnel en trois ans ; individualiser les parcours pour respecter les rythmes d'acquisition des élèves ; développer les passerelles entre les formations de niveau V et IV et entre les voies professionnelle, générale et technologique ; garantir dans chaque bassin de formation la possibilité d'une préparation d'un diplôme de niveau V, correspondant aux champs professionnels des baccalauréats professionnels qui y sont enseignés.
- valoriser la voie professionnelle en rénovant l'orientation : permettre l'élaboration progressive du projet de formation et d'orientation dès le collège en instituant une découverte des métiers dès la classe de cinquième.
- accompagner les personnels dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle.

Au niveau national, la rénovation s'organisera à partir des bases suivantes :

- 1- Définition des modalités pédagogiques de mise en œuvre des baccalauréats professionnels en trois ans. Elles précisent notamment celles relatives à la prise en compte du rythme d'apprentissage des élèves, de l'individualisation des parcours, et aux conditions d'organisation des modules de remédiation, du tutorat et de l'aide individualisée.
- 2- Définition, pour la mise en œuvre de ces modalités pédagogiques, des horaires entrant dans l'allocation aux établissements, qui comprendront :
  - les horaires de référence des enseignements prévus dans les référentiels des diplômes,
  - les projets pédagogiques des établissements
  - les moyens organisationnels des établissements permettant le fonctionnement des équipes enseignantes.

- 3- Définitions des modalités de certification (et notamment celles relatives au contrôle en cours de formation et aux épreuves terminales)
- 4- Définitions des modalités d'exercice des fonctions des Professeurs de Lycée Professionnel et de reconnaissance de leurs missions qui devront permettre : d'instituer une indemnité spécifique d'enseignement en terminale professionnelle, de reconnaître matériellement le suivi du Contrôle en Cours de Formation, de revaloriser, pour les mettre en cohérence avec celles des autres niveaux, les indemnités de professeur principal en baccalauréat professionnel, d'exercer dans l'enseignement supérieur. Dans ce cadre notamment, un groupe de travail réfléchira aux conditions de carrière.

En outre, les signataires de ce protocole d'accord s'engagent à participer à un groupe de suivi national qui sera déclinée dans les académies.